

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : 6 fr. ; 11 fr. ; 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		
CAHORS - D.	6h 25	11h 30	6h	6h 15	11h 35	6h	6h 15	CAHORS - D.	4h 42	11h 15	5h 25	5h 35	TOULOUSE D.	5h 40	9h 14	2h 30	CAHORS - D.	7h 40	11h 30	5h 10	5h 10	PARIS - D.	2h 20	8h 20
Mercure	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37	5 47	BORDEAUX	»	»	9 30	Cahors - D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Capdenac D.	7 45	11 35
Parnac	7 3	1 31	6 28	7 3	1 31	6 28	7 3	Libenac	5 20	11 39	6 11	6 21	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Lamadolaine	7 45	11 35
Luzsch	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	Montpezat	5 31	11 52	6 25	6 35	Fouveau	7 40	10 49	4 54	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	St-Martin-Lab.	8 42	11 54
Gastefranc	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	Albias	5 45	12 6	6 42	6 52	St-Girg, halte	8 42	10 58	5 3	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	St-Martin-Lab.	8 54	12 6
Duravel	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	Borredon	5 45	12 6	6 42	6 52	St-Girg, halte	8 53	11 19	5 24	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	St-Girg, halte	9 3	12 18
Solrac-Touzac	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	Caussade	5 55	12 16	6 56	7 6	Calviac, hal.	9 4	11 30	5 35	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Calviac, hal.	9 4	12 29
Fumel	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	Réalville	6 5	12 26	7 8	7 18	Cajarc	9 17	11 51	5 54	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Cajarc	9 3	12 36
M-Libos - A.	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	Albias	6 13	12 34	7 18	7 28	Montbrun, hal.	9 33	12 9	6 15	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Montbrun, hal.	9 33	12 45
CAHORS - A.	8 51	3 11	8 45	8 51	3 11	8 45	8 51	Fonneuve	6 22	12 43	7 28	7 38	Toirac	9 44	12 14	6 24	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Toirac	9 44	12 56
PARIS - Ar.	11 46	4 37	12 48	11 46	4 37	12 48	11 46	Montauban, A.	6 39	1	»	»	Capdenac, A.	10 12	12 30	6 36	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	Capdenac, A.	10 12	12 42
Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.								BORDEAUX	10 40	6 05	»	»	PARIS - Ar.	11 46	4 37	6 43	Capdenac D.	7 45	11 35	5 15	5 15	PARIS - Ar.	11 46	4 37
								TOULOUSE A	8 46	3 55	9 57		CAHORS - A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS - A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS - A.	10 12	12 37	

Cahors, le 22 Septembre.

## NOUVELLES POLITIQUES

**Conseil des ministres.** — Le *Petit Journal* confirme que les ministres se sont occupés, lundi, du manifeste, et ajoute : « Nous croyons savoir et pouvoir affirmer que M. Rouvier saisira à première occasion pour rejeter toute compromission. »

Un des ministres ayant fait allusion au bruit d'après lequel M. Rouvier devait proposer une demande d'expulsion des princes des anciennes familles résidant encore en France, M. Rouvier a repoussé formellement cette idée, mais a déclaré sa ferme intention d'arriver devant les chambres après avoir prouvé par des actes la foi républicaine de son gouvernement. Un de ces actes sera le remaniement du ministère.

» Ajoutons que le but de M. Rouvier, est d'être interpellé au début de la session ; alors s'il succombait, comme président du conseil, dans le débat de la politique générale, il ne serait pas compromis comme ministre des finances ; ce à quoi il tient le plus. »

**Bruxelles.** — *L'Indépendance belge* publie la dépêche suivante :

« Suivant un télégramme de Genève, le prince Napoléon va lancer un manifeste en réponse à celui du comte de Paris. »

**Commission du budget.** — La commission du budget a achevé lundi l'examen du budget des travaux publics. Elle a effectué, sur un assez grand nombre de chapitres, de petites réductions. Nous signalerons seulement les réductions notables qui ont été opérées.

On a réduit d'un million le crédit relatif aux chaussées et routes nationales. On a ajourné le crédit de 1,900,000 fr. affecté à la construction des chemins de fer en Corse, en attendant le vote d'une loi sur les expropriations, qui permette d'empêcher le renouvellement des abus signalés dans les derniers temps. Pour la même raison, on a réduit de 100,000 fr. le crédit affecté à la construction d'une route forestière en Corse.

La partie la plus intéressante de la séance a été celle consacrée à discuter la question du maintien ou de la suppression du budget extraordinaire. On sait que le projet de budget pour 1888 comporte la réintégration au budget ordinaire des grands travaux publics, proposée dans le projet Dauphin. Cette réintégration a été maintenue dans le projet Rouvier, qui ne laisse subsister à l'extraordinaire que les travaux exceptionnels de la guerre et de la marine.

M. Wilson a vivement combattu la suppression du budget extraordinaire des travaux publics. M. C. Pelletan, au contraire, a appuyé la mesure proposée par le gouvernement comme un moyen d'arriver progressivement à la suppression de tout budget fondé sur des ressources d'emprunt.

Finalement, la commission, par 70 voix contre 2, s'est prononcée contre la motion Wilson et a approuvé la suppression du budget extraordinaire des travaux publics.

Quelques réductions ont été opérées sur les crédits pour la construction des chemins de fer.

La commission a supprimé le crédit d'un million qui était affecté à la construction d'une ligne de Tours à Sarge, sur le réseau de l'Etat. Elle a également réduit à 2 millions le crédit affecté aux travaux complémentaires sur le réseau de l'Etat.

La commission a examiné, mardi, le budget de l'agriculture, dont M. Jarnas est rapporteur.

**L'Allemagne et le Vatican.** — On mande de Rome, à *l'Observateur français* :

M. de Schœzler, le ministre de Prusse près le Vatican, arrive à Rome. On assure que le diplomate du chancelier, auprès duquel il a passé deux jours, apporte des insinuations nouvelles relativement à l'application et à l'élargissement des dernières lois religieuses pacificatrices. Cependant Mgr Galimberti, nonce à Vienne, reste chargé des négociations les plus difficiles. M. de Schœzler entretient des rapports très suivis avec lui. Le Vatican a été informé que tous les ordres religieux visés par la loi de cet hiver, rentreront successivement.

En même temps, le Saint-Siège a reçu le mémoire des évêques prussiens réunis à Fulda. Ce mémoire concerté entre les évêques, exprime leur *desiderata* et rappelle ce qui reste à faire. Il faut

ajouter que l'empereur et le chancelier appuient le courant pacificateur religieux dans toute l'Allemagne, notamment en Hesse, dans le duché de Bade et de Bavière. Les deux lettres échangées au commencement du mois d'août entre l'empereur et le Pape, parlent non seulement de la paix en Prusse, mais en Allemagne ; cette constatation indique qu'il s'agit d'une œuvre progressive à longue échéance.

**Don Carlos à Bordeaux.** — L'Agence Havas, publie la dépêche suivante qui lui est, dit-elle, adressée de Bordeaux :

Au nombre des passagers arrivés par le paquebot *Gironde*, des Messageries maritimes, se trouvent don Carlos, le docteur Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal. Don Carlos, qui voyage incognito sous le nom de comte de Breus, et que l'on disait parti de Lisbonne pour l'Angleterre, doit séjourner quelques jours à Bordeaux et se rendre ensuite à Paris. Il est accompagné du comte Hayos, son secrétaire, et de quelques autres personnes. On dit que de nombreux carlistes des provinces basques, prévenus de son passage, seraient venus à Bordeaux pour conférer avec lui.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Université.** — M. Sirodot, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Rennes, est nommé pour trois ans doyen de ladite faculté.

M. Sirodot a été professeur de physique au lycée de Cahors.

M. Serres Adalbert, professeur agrégé pour l'enseignement secondaire spécial (physique, 6<sup>e</sup> classe), au lycée de Rochefort, est nommé sur sa demande professeur pour l'enseignement secondaire spécial (physique, même classe) au lycée de Cahors.

M. Lacroix, surveillant général au lycée de Cahors, est nommé pour un an boursier d'agrégation pour les sciences mathématiques près la faculté de Toulouse.

Toute résistance était impossible, les deux voyageurs étaient entourés par une véritable armée. Ils obéirent, non sans protester ; ils demandèrent ce qu'on leur voulait, et de quel droit on les arrêterait ainsi sur la grande route, quand ils passaient tranquillement leur chemin.

— Tranquillisez-vous, messieurs, dit un homme assez bien mis, paraissant être un des chefs de ce rassemblement formidable ; nous ne sommes pas des voleurs, et encore moins des assassins ; nous ne vous arrêtons que parce qu'il nous importe que vous ne nous précédez pas à Z..., vers lequel nous nous dirigeons nous aussi.

Puis ce chef interrogea les jeunes gens séparément, leur demanda leurs noms, qui ils étaient, d'où ils venaient, où ils allaient et quel était le motif de leur voyage.

Mais toutes ces questions furent faites poliment et même avec une certaine déférence.

Julian et Bernardo répondirent avec une entière franchise et de façon à dissiper entièrement les soupçons de leur interrogateur au cas où il en aurait conçu contre eux.

— Excusez-nous, messieurs, dit-il, de vous avoir ainsi peut-être un peu trop brutalement arrêtés, mais le temps nous presse, et la situation est grave, vous le savez.

— Nous ne savons absolument rien, monsieur, répondit Julian ; nous voyageons depuis douze jours ; sur notre route nous n'avons communiqué avec personne, de sorte que nous sommes dans la plus complète ignorance de ce qui se passe.

— Puisqu'il en est ainsi, apprenez donc, monsieur, que le président de la République a fait un coup d'Etat pour rétablir l'empire.

— M. Boissignol, professeur au collège de Figeac, est nommé pour un an boursier d'agrégation pour les sciences naturelles.

**Ecole normale d'instituteurs.** — Le directeur de l'Ecole normale d'instituteurs a l'honneur d'informer les familles que la rentrée des classes est fixée pour les élèves-maitres, au 2 octobre prochain.

Le cours de l'école annexe recommenceront le lundi, 3 octobre, à 1 heure du soir.

**Contributions directes.** — Notre compatriote M. Gaston Davidon, contrôleur des contributions directes en disponibilité, vient d'être nommé dans le département de l'Indre-et-Loire.

**Ecole navale.** — Notre compatriote M. D'Arcimoles Marie-Joseph, vient d'être reçu à l'école navale de Brest, avec le n° 60.

**Enregistrement.** — M. de Molette de Morangès, inspecteur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de 2<sup>e</sup> classe au département du Lot, est nommé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne.** — La musique du 7<sup>e</sup> de ligne ne se fera pas entendre sur les Allées Fénélon, jusqu'au 16 octobre prochain, par suite du départ de la classe 1882 qui lui a enlevé quatorze de ses meilleurs exécutants.

**Société des Etudes.** — Aujourd'hui, la Société des Etudes du Lot, sous la direction de M. Valette, fera une excursion au château de Bonaguil, dans le canton de Fumel.

**Nécrologie.** — Un grand malheur vient de frapper l'une des meilleures familles du Lot. M. Fernand de Chouac de Lanzac, sous-officier au 11<sup>e</sup> dragons, a succombé aux suites d'une chute de cheval qu'il a faite durant les grandes manœuvres.

M. Fernand de Chouac de Lanzac n'était âgé

37 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

XI

DANS LEQUEL L'AUTEUR DÉMONTRE CLAIREMENT QU'IL EST TRÈS DANGEREUX DE VOYAGER POUR SES AFFAIRES PARTICULIÈRES, QUAND UN GOUVERNEMENT ÉPROUVE LE BESOIN DE FAIRE UN COUP D'ÉTAT.

— Allons, parlons donc ! Les jeunes gens bouclèrent leurs valises, sellèrent leurs chevaux, réglèrent leur compte, non sans un horrible serrement de cœur, après avoir remercié chaleureusement le vieillard.

Cependant, peu à peu, l'impression que Julian et son ami avaient éprouvée au récit du vieux soldat ne tarda pas à disparaître ; l'insouciance de leur âge reprit le dessus. Ils rirent de leur terreur.

Leur voyage était terminé, puisque dans trois heures au plus ils arrivaient à V...

Après tout, que pouvait-on leur faire ? Qu'avaient-ils à redouter ?

Inconnus aux deux partis, voyageant paisiblement pour leurs affaires particulières, personne ne chercherait à les inquiéter. Quels dangers pouvaient-ils courir en plein jour sur une route nationale ?

Ce bonhomme était fou ; il avait voulu les effrayer et se moquer d'eux.

Jamais ils n'avaient été exposés à de plus grands dangers !

A peine avaient-ils gagné la grand'route, qu'ils aperçurent de nombreux paysans, suivant par groupe de trois ou quatre, et souvent davantage, la même direction qu'ils suivaient eux-mêmes. Tous étaient armés.

De temps en temps, d'autres paysans venaient à travers champs se joindre aux autres.

Parfois Julian avait eu la pensée de les interroger et de leur demander des renseignements sur la route qu'ils devaient suivre.

Mais ces gens fixaient sur lui des regards d'une expression si étrange, que de crainte de quelque avançie, il avait jugé prudent de s'abstenir de toute interrogation.

Quant à Bernardo, il avait recouvré toute sa gaieté ; il ne remarquait rien et ne s'occupait pas le moins du monde de tous ces gens qui marchaient tranquillement sur les deux côtés de la route et qui lui semblaient très inoffensifs.

Julian pressa son cheval dans l'intention d'atteindre le bourg le plus tôt possible.

Mais au moment où lui et Bernardo tournaient un coude de la route, ils se trouvèrent à l'improviste enveloppés par une foule d'individus armés qui les sommèrent de s'arrêter et de mettre pied à terre.

que de 22 ans. Il est le frère du lieutenant de Chonac du 7<sup>e</sup> de ligne.

**Réformes utiles.** — Dès la rentrée des Chambres, le général Ferron déposera un projet de loi tendant à ce que chaque cheval propre à être réquisitionné ait son livret comme les hommes.

Tous les deux ans, par région ou par arrondissement, tous les chevaux sujets à réquisition seraient réunis tant pour l'exercice que pour l'inspection. Enfin, relativement à l'évaluation, de nouvelles mesures permettraient d'éviter les disproportions qui sont les seules causes de l'augmentation énorme de la dépense.

**Montfaucon**

La direction du petit séminaire de Montfaucon, est confiée à M. Labarthe, préfet des études; le supérieur actuel, M. Marcel, reprend la chaire de philosophie.

**Gourdon**

L'église St-Pierre, de Gourdon, vient de recevoir de magnifiques orgues de la maison Stoltz, de Paris; elles seront inaugurées prochainement avec une grande solennité; deux organistes du Lot ont déjà promis leur concours.

**St-Céré**

Dimanche, 25 septembre, aura lieu, à Saint-Céré, l'inauguration de l'école supérieure de garçons. Un grand banquet populaire est organisé à l'occasion de cette réjouissance, qui promet déjà de prendre les proportions d'une grande fête. Les sénateurs du Lot, le préfet, l'inspecteur d'Académie, le sous-préfet, l'inspecteur primaire, ont été invités au banquet. MM. les sénateurs ont déjà accepté l'invitation.

**Bach**

Un crime vient d'être commis à Bach, canton de Lalbenque. Le nommé Pignères, dit Poulou, âgé de 55 ans, a été tué au communal d'Escabas. C'est à la suite d'une discussion qu'il aurait eue avec son gendre, François Teil, dit Guiral, que ce malheureux, victime d'un guet-apens, aurait été assommé d'un coup de pierre. François Teil aurait été aidé dans ce meurtre par son frère, Jean Teil.

Le procureur de la République et M. Arnault juge d'instruction, se sont transportés lundi sur le lieu du crime. Les deux prévenus ont été conduits hier matin à la prison de Cahors. L'autopsie de la victime a été faite par MM. les docteurs Barancy et Combarieu.

**Soturac**

**Tentative de déraillement.** — Le 18 courant, entre 6 et 7 h. du matin, une pierre du poids de 33 kilos, a été placée sur le rail du chemin de fer de Libos, entre les stations de Soturac et de Duravel. Il est certain, étant donné la situation des lieux, que la malveillance n'est pas étrangère à la perpétration de cette tentative. Une enquête est ouverte.

**L'Internement de Figeac.**

Les autorités n'ont pas encore donné d'expli-

instruction militaire assez avancée, mais qui n'avait rien d'étonnant, parce que la plupart de ces hommes étaient d'anciens soldats.

Les insurgés se mirent en marche, le fusil sous le bras, ce qui n'indiquait aucunes intentions hostiles de leur part.

Julian et Bernardo marchaient au pas de leurs chevaux, un peu en avant de la troupe insurgée, aux côtés de l'homme qui avait procédé à leur interrogatoire.

Ils semblaient ainsi être les chefs de cette troupe armée, dont, au contraire, ils étaient les prisonniers, ce qu'ils firent observer, en riant, à leur compagnon inconnu, qui en rit avec eux.

Cependant les insurgés marchaient bon pas; bientôt ils atteignirent Z... dans lequel ils entrèrent sans que personne s'opposât à leur passage. Ils se dirigèrent alors vers la mairie.

Le maire les attendait devant la porte. Il protesta contre l'envahissement de la mairie et tenta de s'y opposer, mais sans succès; les insurgés étaient nombreux et lui presque seul.

Le brigadier de gendarmerie, à la vue de ce qui se passait, s'échappa par les derrière de la maison commune, courut à la caserne, et donna l'ordre à ses gendarmes de monter à cheval pour marcher contre les insurgés.

Mais aussitôt que les gendarmes parurent sur la place, ils furent couchés en joue et sommés de rendre leurs armes.

Le maire s'interposa pour éviter une collision et empêcher l'effusion du sang.

Le brigadier, devant l'impossibilité matérielle qui se dressait devant lui, allait céder, lorsqu'un coup de fusil partit, sans qu'il fût possible de sa-

voir qui avait tiré. Les gendarmes accusèrent les insurgés. Ceux-ci prétendirent, au contraire, que le coup de fusil venait du côté des gendarmes.

Les résultats de ce coup de feu furent déplorable. Les insurgés, se croyant attaqués, ripostèrent. Une vingtaine de coups de feu éclatèrent. Un gendarme fut grièvement blessé. Le brigadier et les autres gendarmes en furent quittes pour quelques grains de plomb dans leurs habits.

Ils s'empresèrent alors de rentrer dans leur caserne, où on les laissa parfaitement tranquilles, et sans plus songer à eux.

La petite ville resta six jours à la discrétion des insurgés; ils montèrent la garde et veillèrent au bon ordre pendant tout ce temps, si bien qu'il ne se produisit pas le moindre excès.

Tous les témoignages entendus dans le procès sont unanimes sur ce point.

Ceci n'empêcha pas quelqu'un d'écrire à Paris que les insurgés, maîtres de Z..., s'étaient portés sur les maisons des principaux propriétaires et avaient pillés leurs demeures.

Le 10 décembre, au matin, une colonne mobile, forte de deux cents hommes d'infanterie et de cinquante chevaux, se présenta devant Z...

Arrivée au pont de S..., le colonel de M..., qui commandait, divisa sa troupe en deux détachements, qui cernèrent le bourg à la faveur du brouillard.

Les habitants ne firent aucune résistance. Quelques-uns essayèrent de fuir vers la campagne. On les poursuivit à coups de fusil, plusieurs furent tués et un plus grand nombre blessés.

Plus tard, la commission mixte et le conseil de guerre firent leur œuvre. La malheureuse bourgade fut décimée par les déportations.

Tel est le récit exact et impartial des événements de Z... en 1851.

Nous reviendrons maintenant à nos deux personnalités, que nous avons oubliés trop longtemps. Ils avaient suivi les insurgés jusque sur la place. Arrivés là, le chef leur avait dit qu'ils étaient libres d'aller où bon leur semblerait, et leur indiquant du doigt une auberge :

— Vous ferez bien d'entrer chez Petiteau, leur dit-il, c'est le meilleur et le plus consciencieux de tous les aubergistes de la ville. Vous y serez bien traités, et vous attendrez tranquillement que le calme soit rétabli, puis vous continuerez votre voyage.

— Pourquoi ne le continuerions-nous pas tout de suite ? demanda Julian.

— Cela vous regarde, reprit le chef insurgé, les routes ne sont guère sûres en ce moment; ce qui vous est arrivé avec nous, peut vous arriver avec d'autres dans de pires conditions; des colonies mobiles rôdent partout dans les campagnes; qui sait comment leurs chefs vous traiteraient si vous tombiez entre leurs mains ? Après cela, faites comme vous l'entendrez, je m'en lave les mains; adieu et bonne chance.

Il leur donna une poignée de main et leur tourna le dos.

Les dernières paroles de cet homme avaient donné fort à réfléchir à Julian; ce qu'il avait dit était parfaitement juste. Sa situation, en ce moment surtout, était très grave et menaçait de s'ag-

graver encore.

Il fallait agir avec la plus grande prudence, pour éviter plus tard d'être compromis.

Julian et son ami se dirigèrent vers l'auberge, dans laquelle ils entrèrent, résolus à se laisser guider par les événements et à profiter de la première chance qui leur serait offerte pour s'éloigner au plus vite.

Ils assistèrent, de la fenêtre de leur chambre, à l'échauffourée causée par le brigadier de gendarmerie.

Ils demeurèrent ainsi pendant plusieurs jours, fort inquiets, s'informant de tout ce qui se passait et des nouvelles qui circulaient dans la population.

Les nouvelles devenaient à chaque instant plus mauvaises.

On racontait avec des détails affreux ce qui s'était passé à V..., à T..., ainsi que dans d'autres villes du département de H...

Partout la réaction triomphait et se montrait impitoyable.

La situation des deux jeunes gens était intolérable; l'inquiétude les dévorait. Ils résolurent d'aller eux-mêmes chercher des nouvelles, quels que fussent les risques qu'ils auraient à courir; ils préférèrent tout à l'incertitude à laquelle ils étaient en proie.

Ils réglèrent leur compte avec l'aubergiste chez lequel ils laissèrent leurs chevaux, qu'ils se proposaient d'envoyer prendre plus tard, et ils se couchèrent, résolus à partir le lendemain matin, à l'aube.

Le lendemain matin, à l'aube, ils se levèrent et se dirigèrent vers la place.

Le lendemain matin, à l'aube, ils se levèrent et se dirigèrent vers la place.

Le lendemain matin, à l'aube, ils se levèrent et se dirigèrent vers la place.

Il s'est vendu 40 paires de bêtes à cornes, à un prix modéré. Les veaux n'avaient pas de coeurs. Les moutons se vendaient 20 et 22 fr. pièce suivant grosseur. Les porcs se sont peu vendus. Les oies et les canards se vendaient à un prix élevé.

**Léobard**

Un descendant du prince de Dolcie qui vint, sous Philippe-Auguste, défendre la cause de la France, vient de voir le jour dans la commune de Léobard: il se nomme Joseph de Palot de Poy-de-Sor. Il a droit d'être fier de ses glorieux ancêtres dont un, seigneur de Poy-de-Sor, répondit à l'évêque de Cahors, de passage à Gourdon: « Vous avez devant vous, monseigneur, un homme pauvre comme Job, noble comme le roi et chrétien comme le pape. »

**Châtaignier.**

**Issendolus**

**Un voleur sans gêne.** — Un jour de la semaine dernière, un vagabond étranger, sorti de prison depuis quinze jours à peine, rôdait autour du village d'Issendolus. La nuit venue, il s'introduisit, par une fenêtre, dans la maison des religieuses du Calvaire, qu'il savait être déserte ce soir-là. Une fois entré, il crocheta toutes les armoires, cherchant de l'argent, du linge et des vivres. Il ne trouva pas d'argent mais il découvrit la clef de la cave où il but à si longs traits que bientôt il n'eut plus conscience de sa situation.

Que fit-il alors ? Il déranga plusieurs lits, choisit le meilleur et s'y installa tranquillement.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune fille chargée de la surveillance de la maison, fut tout étonnée de la trouver ouverte et dans un désordre complet. Elle se hâta d'aller prévenir son père et quelques voisins qui accoururent et surprirent au gîte le voleur sans gêne à peine dégrisé.

Pendant ce temps, quelqu'un était allé avertir les gendarmes de Lacapelle-Marival. Ceux-ci fournirent au facétieux vagabond, pour la nuit suivante, un lit moins moelleux que celui qu'il avait choisi la veille, il ne put même pas emporter un gros paquet de linge qu'il avait préparé et dont il se serait accommodé faute de mieux.

public des cartes-lettres, aux conditions réduites que nous venons d'indiquer. Cette heureuse innovation sera introduite, dès le début, dans les principales villes de France.

**Le divorce.** — Le rapport du garde des sceaux au président de la République sur l'administration de la justice civile et commerciale pendant les années 1881 à 1885 nous montre que le divorce fait dans la famille de terribles ravages.

En 1883 (année qui a précédé celle où la loi rétablissant le divorce a été votée), les séparations de corps, alors seules permises, n'ont pas dépassé le chiffre de 3,715.

Or, en 1885, l'ensemble des demandes directes de divorce et de séparations de corps s'est élevé à 5,240, ce qui donne une augmentation de 1,525 dans ce genre d'affaires.

C'est là un des bienfaits du régime subversif qui porte une très grave atteinte à l'institution du mariage et de la famille.

**VITICULTURE**

**Une visite au vignoble de M. Bru**  
DE LAMADELAINE

Les détracteurs systématiques de la vigne américaine deviennent de plus en plus rares; poussés par la nécessité, en face de leurs vignobles dévastés et de leurs caves vides, la plupart se résignent, comme nous le leur prédisions à cette même place il y a quelques années, à demander la reconstitution de leurs vignes aux cépages exotiques. S'il est encore des retardataires, nous aurions voulu les voir visiter avec nous, dimanche dernier, chez M. Bru, de Lamadelaïne, le beau vignoble que nous avons parcouru en nombreuse compagnie dont faisaient partie plusieurs viticulteurs distingués; ce spectacle les aurait convertis sans nul doute.

Faisant les honneurs de sa propriété avec son obligeance et son affabilité bien connues, M. Bru nous a d'abord fait parcourir la vigne greffée sur riparia, qui se trouve à côté de sa maison dans une terre labourable. Là végètent côte-à-côte, l'auxerrois et l'alicante Henri-Bouschet, plant du Midi que M. Bru a introduit dans notre région et qui mérite grandement d'être propagé. Nous avons vu en effet dans cette vigne que l'alicante, placé dans les mêmes conditions que l'auxerrois, fructifie beaucoup plus abondamment. Mais ce serait là un faible mérite, si, comme la plupart des plants d'abondance, il ne donnait qu'un vin de qualité médiocre et une couleur insuffisante. Or, c'est justement le contraire qui a lieu. Plus coloré que l'auxerrois, il donne aussi un vin plus alcoolique. M. Bru a pesé devant nous, au moyen du glucomètre le moût d'un raisin d'alicante. L'instrument a marqué 11°,5 de sucre, qui, lorsque le vin sera fait, doivent donner de 14 à 15 degrés d'alcool.

Afin de nous édifier complètement, M. Bru nous a fait déguster du vin fait avec l'alicante Henri-Bouschet, pur. Nous l'avons trouvé comme nous nous y attendions, d'une très-riche couleur, et tellement alcoolique qu'il a un peu étonné notre palais, peu habitué à des vins de

graver encore.

Il fallait agir avec la plus grande prudence, pour éviter plus tard d'être compromis.

Julian et son ami se dirigèrent vers l'auberge, dans laquelle ils entrèrent, résolus à se laisser guider par les événements et à profiter de la première chance qui leur serait offerte pour s'éloigner au plus vite.

Ils assistèrent, de la fenêtre de leur chambre, à l'échauffourée causée par le brigadier de gendarmerie.

Ils demeurèrent ainsi pendant plusieurs jours, fort inquiets, s'informant de tout ce qui se passait et des nouvelles qui circulaient dans la population.

Les nouvelles devenaient à chaque instant plus mauvaises.

On racontait avec des détails affreux ce qui s'était passé à V..., à T..., ainsi que dans d'autres villes du département de H...

Partout la réaction triomphait et se montrait impitoyable.

La situation des deux jeunes gens était intolérable; l'inquiétude les dévorait. Ils résolurent d'aller eux-mêmes chercher des nouvelles, quels que fussent les risques qu'ils auraient à courir; ils préférèrent tout à l'incertitude à laquelle ils étaient en proie.

Ils réglèrent leur compte avec l'aubergiste chez lequel ils laissèrent leurs chevaux, qu'ils se proposaient d'envoyer prendre plus tard, et ils se couchèrent, résolus à partir le lendemain matin, à l'aube.

cette force. En un mot, l'alicante Henri-Bouschet, par son introduction dans les vignobles du Loir, nous paraît appelé à un grand avenir pour la production des vins de coupage.

Nous ne parlerons que pour mémoire de quelques pieds de Petit-Bouschet, qui se trouvent au même endroit ; quoique ce plant soit assez productif, il ne peut soutenir la comparaison avec son luxuriant voisin.

Il est à remarquer, au sujet de cette vigne, que le riparia y nourrit depuis déjà de longues années des greffes de plusieurs espèces qui donnent régulièrement une abondante fructification. Le riparia, qui du reste avait été un peu trop prodigé au début, est aujourd'hui l'objet d'attaques encore plus excessives. La plantation que nous venons de décrire prouve qu'on ne doit pas s'alarmer de quelques échecs subis par le riparia dans de mauvais sols et que ce cépage n'en reste pas moins un excellent porte-greffe, quand il est placé dans un terrain de qualité suffisante.

Notre hôte nous a conduits ensuite dans une autre vigne de création récente, située à quelques centaines de mètres de la première. Ici, la qualité du sol n'est plus la même : c'est un terrain maigre, argilo-siliceux, rempli de cailloux et à sous-sol imperméable. Dans cette parcelle de médiocre qualité, on s'est bien gardé de planter du riparia ; ici, les porte-greffes sont principalement le solonis et le ropestris, sur lesquels on a greffé un assez bon nombre de variétés de vignes françaises, soit de notre pays, soit d'autres régions. Nous y avons vu notamment la *Carignane* du Midi et le *Cabernet-Sauvignon* du Médoc. Tous ces greffes, faites l'année dernière, montrent une vigueur très-suffisante et portent une jolie récolte.

Pour terminer cette intéressante visite, nous avons vu les plantations, destinées principalement à la production du bois, que M. Bru possède dans la plaine, le long de la route qui va vers Cahors. Ici, en raison de la qualité et de la profondeur de cette terre de rivière, tout est d'une vigueur exubérante. Riparia, Solonis, York-Madeira, Ropestrus, semblent lutter de fougue et d'ardeur. A propos du Ropestrus, nous devons dire que ce n'est pas la variété ordinaire, mais celle à larges feuilles, que M. Bru cultive ; cette dernière variété prend un développement qui la rend bien plus propre que l'autre à porter la greffe. N'oublions pas de mentionner les Herbeumonts très fertiles, précieux dans certains cas pour la production directe.

Obligé de nous borner, nous ne pouvons raconter en détail tout ce que nous avons vu et entendu dans cette excursion viticole. Nous sommes partis contents de notre journée, après avoir remercié l'aimable propriétaire du vignoble et aussi envié un peu la magnifique récolte qu'il va mettre dans ses caves. Car M. Bru n'est pas seulement un marchand de plants, il était avant le phylloxéra, et il est encore, un producteur de vin. Seulement, au lieu de se croiser les bras en attendant la ruine, comme beaucoup d'autres, il a songé dès le début de l'invasion phylloxérique à lutter contre le fléau. Son exemple montre qu'avec du courage et de l'intelligence le vigneron peut vivre et même prospérer malgré le phylloxéra. Il n'est pas trop tard pour suivre cet exemple. Et qu'on ne pense pas qu'il faille des avances considérables pour entreprendre cette œuvre. Une petite provision de plants, multipliés avec le temps, peut suffire à peupler un vignoble. Que nos viticulteurs se mettent donc à l'œuvre et, malgré quelques échecs et quelques déboires, inévitables dans toutes les choses humaines, il y aura encore de beaux jours pour le vin de Cahors. C...

**Vin de sucre ou sucrage des vendanges** (suite et fin).

Dès que le vin naturel et de premier jet vient d'être extrait de la cuve, c'est-à-dire écoulé, il faut rigoureusement et sans le moindre retard enlever du marc la partie supérieure, qui, étant restée 24 heures sans être foulée, s'est séchée et par suite acétifiée ; il est préférable de sacrifier une certaine quantité dudit marc, toute la partie sèche, plutôt que de conserver dans la cuve les germes d'une acétification qui se communiquerait au goût du second vin que l'on se dispose à faire. Donc, après le soutirage du vin naturel, on mettra en une seule fois, une égale quantité d'eau que l'on aura soutiré de vin.

En aucun cas cette quantité d'eau ne doit dépasser la quantité du vin obtenu par l'écoulement de la goutte. L'eau sucrée doit être à la température de 35 à 40 degrés, et il faut mettre par hectolitre d'eau au moins autant de fois 1 k. 700 de sucre qu'on veut avoir de degrés d'alcool total dans le vin de seconde cuvée. Si l'on veut par exemple, un vin à 8 degrés d'alcool, il faut mettre 8 fois 1 k. 700 ou 13 k. 600 de sucre raffiné par hectolitre d'eau. Ce sucre doit être complètement fondu dans l'eau chaude, avant de la vider dans la cuve.

En général ces vins sont un peu clairs et dans un bot exclusif d'obtenir une forte couleur, on fait bouillir dans de l'eau pendant une heure, quelques kil. de marc, que l'on verse ensuite chaud, mais *non bouillant*, dans la cuve ; d'autres prétendent qu'il vaut mieux faire presque sécher au four une partie de vendange ; à cet effet, on arrange sur des claies un peu de marc, on le passe pendant une heure première fois, à la chaleur d'un four doux, pour l'en retirer quand les grains sont gonflés mais *non fendus et crevés* ; le lendemain les remettre au four une deuxième fois, toujours à une douce chaleur, les y laisser 2 à 3 heures pour les faire plisser et commencer à sécher ; on est assuré que ces raisins préalablement écrasés dans un peu d'eau, donneront au vin de sucre une magnifique et forte couleur.

Comme pour le vin ordinaire, la fermentation s'établit ; on foule la vendange, et lorsqu'elle touche à sa fin, il faut soutirer. Après ce soutirage, on fait encore deux fois de la piquette ; la première doit dorer deux jours environ, et la deuxième de vingt à vingt-cinq jours. Ces piquettes ont encore une certaine valeur relative.

On a vu que nous n'avons pas parlé de faire du premier coup le vin de marc et le vin de sucre ; nous sommes convaincus qu'il est plus prudent de scinder ces deux opérations, parce que dans le cas d'un insuccès on a toujours son vin naturel garanti, et qu'en outre le propriétaire peut ensuite faire tel coupage qu'il jugera opportun, suivant ses convenances.

A raison de la faiblesse des vendanges pendant ces dernières années, l'attention des viticulteurs a été vivement appelée sur les avantages que présente l'emploi du sucre dans la fabrication du vin. Tout ce qui concerne le sucrage pendant ou après la fermentation a été étudié, et l'on peut dire que nous sommes aujourd'hui en possession de procédés dont le succès est certain, toutes les fois qu'on les applique avec discernement.

Les vins de sucre répondent à un besoin réel, leur production par millions d'hectolitres en 1881 et 1882 le démontre suffisamment ; le prix du sucre qui comprend un impôt de 50 francs par 100 kilogram. était un obstacle qui a motivé les plus vives réclamations ; le gouvernement les ayant prises en sérieuse considération, en a saisi le comité consultatif des arts et manufactures, pour l'examen d'un procédé propre à dénaturer les sucres destinés au sucrage des vendanges, avec réduction de droits.

Ce comité, sur le rapport de M. Aimé-Girard, a approuvé le procédé qui consiste à arroser le sucre avec du moût de raisin à raison d'un hectolitre versé sur 100 kilog. de sucre. L'opération doit se faire sous les yeux de la régie, le vigneron emporte ensuite le sucre dénatré.

Nous ne pouvons mieux terminer ces indications qu'en citant les paroles typiques d'un grand savant :

« L'addition de matières sucrées au jus de raisins, disait *Gay-Lussac*, constitue un véritable progrès dans l'art vinicole, et en faire une cause de falsification, serait méconnaître les principes les plus simples de l'amélioration des vins. Si l'y avait lieu d'établir des primes relativement à la fabrication des vins, elles devraient frapper, non ceux qui en fabriquent de bons, mais les maladroit qui n'en font que de mauvais. »

**Avis aux chasseurs.** — Au moment du passage et du départ des oiseaux migrateurs, il est bon de rappeler que la loi interdit absolument, sous peine d'amende, la chasse des oiseaux utiles suivants : le coucou, l'engoulevent, la fauvette, l'hirondelle de fenêtre, la huppe, le loriot, le martin, le rossignol de moraille ou roussotte, le rouge-gorge, le tercol, le bouvreuil.

**JURISPRUDENCE**

Il n'est broit, dans l'arrondissement de Vitry-le-Français, que d'un jugement qui vient de rendre le tribunal correctionnel sur la plainte de l'administration des contributions indirectes.

Un brave propriétaire des environs de Vitry a été, ces jours derniers, condamné à 875 fr. d'amende et aux frais pour avoir été trouvé porteur à l'entrée de la ville, qu'il ne faisait que traverser d'un litre d'eau-de-vie, un seul, sans justifier d'un congé. Ce litre d'eau-de-vie valait bien deux francs cinquante ! Le *délinquant* était absolument convaincu que la circulation sans permis d'un seul litre d'eau-de-vie était tolérée, et bien des personnes partageaient sa conviction.

Les voilà avertis. Nul n'est censé ignorer la loi ! dit un aphorisme de droit criminel. Il faut avouer toutefois qu'il est parfois dur d'apprendre à la connaître !

La loi n'a pas spécifié le maximum pour le transport sans permis des eaux-de-vie !...

**Les legs faits aux Ecoles libres.**

— La Cour de Cassation, et après elle la Cour d'appel d'Angers, jugeant comme Cour de renvoi, viennent d'adopter une jurisprudence qui garantit la validité des legs faits aux écoles libres par personne interposée.

L'arrêt qui a décrété cette libérale jurisprudence, touche à un point de droit assez aride ; mais il garantit des intérêts si respectables, et il donne à la conscience une satisfaction si complète, que nous demandons à nos lecteurs la permission de leur en exposer l'économie générale en quelques lignes.

Une demoiselle Baron, qui habitait la commune d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) fit, à la date du 1<sup>er</sup> août 1882, un testament olographe, dont voici les deux passages essentiels :

« Je donne et lègue tous mes biens, meubles, et immeubles, et généralement tout ce que je posséderai à ma mort, à M. le comte Armand de Biencourt, aux conditions suivantes :

« Tous mes biens susmentionnés seront employés à l'établissement à perpétuité, à Azay-le-Rideau, d'une école libre de garçons, dirigée par un instituteur catholique, congréganiste ou non, au choix des légataires.

« En aucun cas, et sous aucun prétexte, on ne pourra changer l'affectation des biens ci-dessus désignés.

« Si, en raison des temps et des circonstances, cette fondation était rendue impossible à l'époque de mon décès ou plus tard, les revenus de mes biens seront tous employés en œuvres pies, au choix de mon légataire, jusqu'à ce que les temps et circonstances meilleures permettent d'accomplir ma volonté. »

Les héritiers naturels de Mlle Baron attaquèrent ce testament. Ils prétendirent que M. de Biencourt n'était pas un légataire sérieux, mais simple fidéi-commissaire, chargé de transmettre à une tierce personne des biens qu'il ne détenait qu'à titre précaire.

La thèse était spécieuse, et si elle avait triomphé, c'en était fait des legs institués par les personnes soucieuses de collaborer à l'œuvre de réparation que les lois scolaires imposent à la conscience des catholiques. Le tribunal de Chinon et la cour d'appel d'Orléans l'adoptèrent. Ils dirent l'un et l'autre que le testament de Mlle Baron était nul, parce que M. de Biencourt était un simple fidéi-commissaire, chargé de transmettre les biens à un tiers.

La cour de cassation a cassé cet arrêt dans son audience du 5 juillet 1886. Et la cour d'appel d'Angers, siégeant toutes chambres réunies, vient de dire, avec la cour suprême, que M. de Biencourt, loin d'être un fidéi-commissaire, était réellement un légataire au sens propre du mot, un légataire qui n'avait pas sans doute la libre disposition des biens qui lui avaient été légués, mais qui n'en demeurait pas moins, à titre permanent et définitif, propriétaire de ces biens, dont le testateur avait seulement réglé l'usage.

**Variétés**

**L'Invasion !...**

Vous parlez d'un certain amidon que nous fournit en France un Prussien !... et des autres Teutons du même genre.

Il convient aussi de faire remarquer que plusieurs grands cafés de notre place sont alimentés de bières venant de l'Allemagne. Ces cafetiers ont même le sans-gêne d'afficher dans leur établissement : Bière française.

De certains marchands et fabricants de liquides nous fournissent des cognacs et de la fine champagne qui ne sont autres que des trois-six allemands mélangés d'eau, colorés et parfumés à essences imitant les cognacs. Voilà l'eau-de-vie que nous buvons... Poison patenté et sûrs moyens d'avoir notre santé et notre argent.

La régie sait d'où viennent les bières et les trois-six prussiens. Toutes ces fournitures sont faites au grand jour !!!

Nous avons aussi des marchands de jouets d'enfants qui ont le courage de vendre des jouets militaires imitant nos régiments, et tous ces jouets sont fabriqués en Prusse. Voyez les boîtes et vous verrez les noms prussiens.

Toutes ces belles chaises qu'on voit dans les cafés sont fabriquées en grande partie en Allemagne, bien qu'elles soient marquées comme venant de Vienne (Autriche).

L'Allemagne nous fournit également pour le bâtiment : les parquets, persiennes de croisées et portes. Le tout prêt à être posé. Nos charpentiers et menuisiers qui préparaient tous ces bois en hiver ne font presque plus rien ; pendant que l'ouvrier allemand travaille, nos ouvriers ne gagnent pas leur vie, ils en sont réduits à aller casser des cailloux dans les chantiers dits *nationaux*.

Nous achetons aussi presque tous les fers à la Suède, nos forges sont éteintes attendu qu'on ne peut fabriquer à de tels prix.

L'Angleterre nous fournit des charbons et de fameux draps composés en grande partie de nos vieux chiffons.

La Belgique nous fournit des charbons et des amidons ; conséquence, nos mineurs se mettent en grève et ne sont pas heureux.

L'Espagne, le Portugal et l'Italie nous fournissent des vins arrosés, bien entendu, de trois-six de ces braves Allemands de (4 à 5 degrés par litres).

L'Amérique nous fournit le pétrole pour nous incendier.

Nous avons cependant l'huile de colza à bon marché de 0 fr. 35 à 0 fr. 40 c. les 500 grammes. Et la bougie de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 c. les 500 grammes, mais imposée ici de 0 fr. 23 c. par paquet de 500 grammes.

Elle nous fournit les blés pour ruiner notre agriculture.

Le porc et la graisse pour nous trichiner ; les cafés, tafias et rhum pour nous faire oublier que nous éparpillons notre argent et que nous allons au-devant d'une ruine générale.

Il ne nous reste donc plus, à nous Français, qu'à payer de forts impôts et être écrasés par les pays étrangers, contre lesquels il nous est impossible de pouvoir lutter.

Un fabricant français.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Compagnie d'Orléans**

A la suite de l'expérience de mobilisation du 17<sup>e</sup> corps, le Directeur de la Compagnie d'Orléans, a félicité le personnel de la région, par l'ordre du jour ci-après :

« M. le ministre de la guerre a bien voulu exprimer au Directeur de la Compagnie, son entière satisfaction, pour le bon ordre et la régularité, avec lesquels se sont effectués les transports auxquels a donné lieu l'essai de mobilisation du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

« Le Directeur est heureux d'avoir à transmettre ces félicitations au personnel.

« Cette épreuve a montré une fois de plus, ce que le pays peut attendre de la bonne organisation de tous les services de la Compagnie, ainsi que de l'intelligence, du zèle et du dévouement de tout son personnel toutes les fois qu'il aura à faire appel à leur patriotisme. »

« Le Directeur de la Compagnie d'Orléans, » HEURTEAU »

**SUCRAGE DES VENDANGES**

**AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS**

**M. Fournié-Lafage**, épicière, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (*avec la réduction des droits*), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

**BOURSE. — Cours au 21 sept.**

3 0/0	81 50
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 27
4 1/2 0/0 ancien	102 65
4 1/2 0/0 1883	109 00

**Dernier cours du 21 sept.**

Actions Orléans	1,327 50
Actions Lyon	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0	395 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	285 50
Obligations Lombardes (jouissance )	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	349 50

**INJECTION BROU**  
 40 ANS DE SUCCÈS  
 La seule guérissant, sans la rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
 Exposition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
 J. BROU, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
 Exiger le véritable nom

